
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 337 DU 25 JUILLET 2018

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Office de Radiodiffusion et
Télévision du Bénin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie Numérique et de la Communication ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2005-252 du 06 mai 2005 portant approbation des statuts de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin ;
- sur** proposition du Ministre de l'Économie Numérique et de la Communication,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 25 juillet 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB), les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Marcel Koffi TCHOBO**, représentant du Ministre de l'Économie Numérique et de la Communication ;
- monsieur **Sèwènan Rodrigue CHAOU**, représentant du Ministre de l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Rufino Sosthène d'ALMEIDA**, représentant du Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement ;
- monsieur **Roland ZOGLOBOSSOU**, représentant du Ministre de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche ;
- monsieur **Hervé DASSOUNDO**, représentant du Ministre de la Culture du Tourisme et des Sports ;
- madame **Philomène ABOUDOU**, personnalité compétente dans le domaine de l'audiovisuel ;
- monsieur **Yagui ASSOUMA**, personne ressource.

Article 2

Monsieur **Marcel Koffi TCHOBO** est nommé Président dudit Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin sont nommés pour une durée de trois (03) ans, à compter de la date de leur prise de fonctions. Leur mandat est renouvelable une (01) fois.

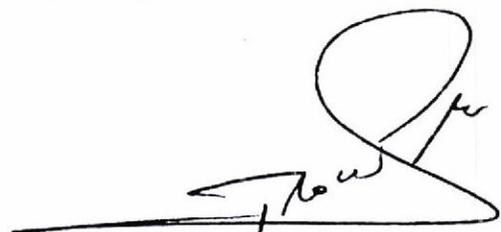
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2010-164 du 06 mai 2010 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin et de l'arrêté n° 15/MCTIC/DC/SGM/DGDM/DRC/SA du 22 février 2016 habilitant le Conseil d'administration sortant à continuer de siéger jusqu'à l'installation d'un nouveau Conseil d'administration.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 25 juillet 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre intérimaire

La Ministre de l'Économie Numérique
et de la Communication,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR : 6 - AN : 4 - CC : 2 - CS : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MEF : 2 - : 2 - MENC : 2 — AUTRES MINISTERES : 20
- SGG : 4 - INTERESSES : 7 - JORB : 1.